

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-38 du 12 Février 1975

portant nomination des membres de la Commission chargée de connaître les faits reprochés à :

M. ASSA BIO Alidou, ex-Chef d'Arrondissement de N'DALI.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouvernement et le décret N°75-26 du 29 janvier 1975 qui l'a modifié ;
VU le Décret n°74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n°74-46 du 14 Juin 1974 édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournement commis par les agents de l'Etat et les employés des entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation ;
VU la lettre n°102-c/PR/IGAA du 13 Décembre 1974 et les pièces y annexées ;

D E C R E T E :

Article 1er. En application des dispositions de l'ordonnance n°74-46 susvisée, il est créé une commission ad'hoc chargée de connaître des faits reprochés à :
M. ASSA BIO Alidou, ex-chef d'Arrondissement de N'DALI.

Article 2. Ladite commission est composée comme suit :

1. M. LANYAN Badarou Patrice	Magistrat	Président
2. M. SOSSOUVI MENSAH Noël	Inspecteur Affaires Administratives	Membre
3. M. ROKO Octave	Inspecteur Finances	Membre
4. M. ABOH Marc	Inspecteur Vérificateur Trésor	Membre
5. M. GLELE Tossa André	Administrateur Civil	Membre
6. M. LAFIA Mora	Commis Auxiliaire	Membre

Article 3. Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 12 Février 1975

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU.

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 -

DGAJL 2 - Intéressé 2 - MJL 1 - SGG 4 - CNR 1

Membres Commission ad'hoc 6 - IAA-IGF-Trésor 3-JORD 1 -

MFPT 4 MF 2 DGFP-DP 4 STD 2 IAA-IGF 2